

PARLONS VILLE, PARLONS VIE
RÉUNION DE QUARTIER LA FAUVETTE

- Compte rendu de la réunion publique du mercredi 13 avril 2022

Présents lors de la réunion

- Emmanuel Sallaberry, Maire de Talence
- François Jestin, adjoint au Maire en charge du suivi de mandat, des finances, de la voirie, du stationnement et de la circulation
- Mathieu Joyon, adjoint au Maire en charge de la sécurité publique et de la protection de l'espace urbain
- Dominique Iriart, conseillère municipale déléguée aux grands projets partenariaux, à la restauration municipale ainsi qu'à l'alimentation bio et durable
- Guillaume Hanotin, conseiller municipal délégué au patrimoine, à l'habitat et à l'urbanisme, ainsi qu'aux commerces et aux marchés
- Jean-François Cuny, chef de la Police municipale

Les services municipaux également présents : *Police municipale, Voirie, Stationnement et Allo Talence*

Préambule

M. le Maire se réjouit de reprendre les réunions publiques dans chaque quartier de la Ville. Il rappelle l'existence de huit secteurs et quatre conseils communaux ayant pour vocation d'assurer la plus grande proximité, notamment via les élus de secteur. M. le Maire présente les personnes à la tribune avec François Jestin, adjoint en charge notamment de la voirie, du stationnement et de la circulation, mais aussi Mathieu Joyon, adjoint de quartier et président du Conseil communal II, ainsi que Dominique Iriart, l'élue de proximité du secteur 4, correspondant aux quartiers de La Fauvette et Cauderès. Il salue également la présence de Guillaume Hanotin, Jeanne Sallet et le sénateur Alain Cazabonne.

Il indique qu'une quarantaine de riverains ont envoyé leur questionnaire dans le cadre de la préparation de cette réunion publique. Pas moins de 100 observations et autres requêtes ont été formulées par les habitants.

Il précise qu'à l'issue de la réunion, un compte rendu sous format 4 pages sera remis dans les boîtes aux lettres de chaque habitant du quartier et qu'un compte rendu plus exhaustif sera également mis en ligne sur le site de la Ville.

Dominique Iriart se présente et précise son rôle d'interlocuteur privilégié auprès des habitants du quartier pour toutes les questions liées au quotidien, traitées dans le cadre de permanences mensuelles. La prochaine permanence aura lieu le 25 avril de 17h à 19h à la salle Robespierre. Madame Iriart précise qu'elle tracte régulièrement dans les boîtes aux lettres du quartier pour informer les riverains de ces permanences.

Mathieu Joyon rappelle le rôle du conseil communal en tant que président et décline les principaux sujets abordés lors des réunions publiques, avec notamment la voirie et la circulation dans les quartiers. L'adjoint au Maire précise enfin que l'organe de participation citoyenne est doté d'un budget annuel de 30 000 € pour différents projets à l'échelle des quartiers.

M. le Maire présente en suivant le déroulé de cette rencontre dont le format évolue par rapport aux précédentes éditions : une rencontre de proximité, en abordant tout à la fois les questions du quotidien et les projets municipaux à l'échelle du quartier et de la Ville.

Il met l'accent sur la plateforme de signalement Allo Talence pour tous les problèmes liés au quotidien. Un service municipal disponible aux horaires de l'hôtel de Ville et accessible depuis l'application mobile « *Talence et Moi* », par téléphone au 05 56 84 34 84 ou par mail à allo@talence.fr.

Cette année, le service Allo Talence a recensé 153 signalements sur le quartier La Fauvette, pour 98 % de dossiers clôturés.

Monsieur le Maire salue également le rôle prépondérant des associations sur le territoire et signale la présence dans le public de Jean-Pierre Garrigue, président de la fédération des comités de quartier.

I. Tranquillité et sécurité publique

M. le Maire introduit ce point en indiquant que la sécurité et la tranquillité sont des sujets de préoccupation pour Talence, au même titre que pour l'ensemble des villes de la métropole.

Il précise que si la sécurité demeure une compétence régionale exercée par l'Etat à travers ses forces de police, gendarmerie, douane et justice, la Ville intervient elle aussi car seule une action coordonnée de l'ensemble des acteurs permet de lutter efficacement contre la délinquance. De même, il rappelle l'importance des remontées de la part de la population, par l'intermédiaire de dépôts de plaintes ou des mains courantes. Ces remontées permettent d'objectiver par des faits le sentiment d'insécurité et d'adapter en conséquence la politique de lutte contre la délinquance.

M. le Maire excuse les représentants de la Police nationale, qui n'ont pas pu être présents à cette réunion, devant respecter la période de réserve électorale. Il salue néanmoins la présence du chef de la Police municipale, Monsieur Cuny, pour répondre à toutes les questions des riverains.

M. le Maire se réjouit d'une diminution sensible de la délinquance en 2021 sur Talence, avec une baisse de 12% des atteintes aux biens et notamment des vols par effraction. Il note cependant des problèmes liés à la consommation de stupéfiants.

Il assure que la nouvelle réorganisation de la Direction départementale de sécurité publique (DDSP) a permis à la Division Ouest de bénéficier de ses propres équipes de Brigade anticriminalité (BAC), d'une unité de lutte contre les violences intrafamiliales et d'une équipe de lutte contre les produits stupéfiants, installée à Talence. En septembre 2021, cette réforme s'est traduite par l'arrivée d'effectifs supplémentaires en même temps que la mise en place d'un nouveau cycle horaire permettant de doubler le nombre d'agents de police secours sur la division au quotidien.

Dans le cadre du renforcement des liens entre la Ville et les services de police, un nouveau délégué à la cohésion population, le major Rousse, réserviste de la Police Nationale, assure désormais des permanences mensuelles auprès des riverains dans les locaux de la Police municipale, place Espeleta. Pour prendre rendez-vous, il suffit de contacter le major Rousse par téléphone au 06 32 72 48 76, ou par mail à l'adresse suivante ddsp33-deleguecohesion-pessac@interieur.gouv.fr

M. le Maire fait état de l'activité de la Police municipale sur le quartier avec 227 interventions en 2021, mais aussi 69 verbalisations, 29 véhicules mis en fourrière et 23 maisons surveillées dans le cadre de l'opération Tranquillité Absences. Il rappelle l'importance des signalements réalisés par les habitants auprès de la Police, même si ces derniers ne se déplacent pas toujours faute de moyens humains. Ces informations sont essentielles pour objectiver toutes données statistiques permettant d'adapter l'action des forces de police sur le territoire.

Il informe par ailleurs qu'un million d'euros seront investis par la Ville chaque année, pour atteindre les objectifs du plan Prévention et Sécurité sur la durée de la mandature. Il assure le soutien de la Ville au concours de l'ordre public sur le territoire, grâce à un effort conséquent sur la prévention dans les quartiers et une meilleure coordination de tous les acteurs de la sécurité sur le terrain.

M. le Maire présente le volet Prévention du Plan Prévention et Sécurité 2020-2026 avec notamment l'accroissement et la diversification des actions de prévention et de médiation sur le territoire :

- En recrutant des médiateurs supplémentaires
- En augmentant les actions de prévention avec les associations
- En appliquant le rappel à l'ordre et en accueillant des travaux d'intérêt général

M. Joyon poursuit en détaillant le volet sécurité de ce plan adopté en conseil municipal en juillet 2021 et qui prévoit entre autres :

- D'étendre le réseau de vidéoprotection, en augmentant le nombre de caméras notamment dans les carrefours stratégiques, en lien étroit avec la police nationale. M. le Maire précise qu'il ne s'agit pas là de vidéosurveillance, les images étant consultables uniquement par un officier de police judiciaire, sur réquisition pour la résolution des enquêtes.
- De renforcer la police municipale :
 - En doublant les effectifs
 - En assurant des patrouilles 7j/7 jusqu'à 1h du matin à l'issue du mandat

M. le Maire rappelle que la police municipale est une police de proximité. Sa présence plus régulière contribuera à sécuriser le territoire, en lien avec les Agents de Surveillance de la Voie publique (ASVP). Elle focalisera enfin son action sur la tranquillité publique, notamment les troubles de voisinage (tapages).

M. le Maire indique qu'une trentaine de caméras supplémentaires seront implantées dans tous les quartiers, notamment aux carrefours stratégiques ainsi qu'aux entrées et sorties de rue, en collaboration avec les services de police. Le nombre de caméras va donc être quasiment quintuplé, en plus de l'acquisition de caméras mobiles.

Ces équipements sont tout d'abord dissuasifs pour les éventuels contrevenants mais ils sont également et surtout des moyens efficaces pour la résolution des enquêtes menées par la police judiciaire.

Questions / Réponses

Question sur le stationnement parfois anarchique rue Dourout, ainsi que dans l'impasse Suzon et les rues perpendiculaires

M. le Maire rappelle que des missions de contrôle du respect du code la route sont effectuées par la Police municipale et les ASVP chaque jour, non seulement sur les deux zones payantes et les sept zones bleues, mais également sur les autres voies (en stationnement alterné sans marquage au sol, ou en stationnement figé avec marquage).

Si le secteur de Suzon n'apparaît pas sous tension en ce qui concerne le stationnement, la Ville sera néanmoins vigilante à tout phénomène de report de stationnement, préalable objectif à toute consultation citoyenne pour envisager une réglementation du stationnement.

Question sur le développement de la vidéoprotection.

M. le Maire assure que la vidéoprotection constitue l'un des axes forts du plan prévention sécurité sur toute la durée du mandat, avec une extension prévue pour couvrir les axes d'occurrences délictuelles et les carrefours stratégiques, afin d'offrir aux services enquêteurs plus de moyens pour résoudre leurs enquêtes. L'extension des périmètres vidéo-protégés a été demandée à la Préfecture avant d'envisager de nouveaux points d'implantation, en collaboration avec la cellule de prévention situationnelle de la DDSP, qui oriente et valide les emplacements. Leur retour est attendu d'ici la fin avril.

Question sur la situation précise et le nombres des actuels occupants du site de l'université à Lamartine ? Quel est leur mode de subsistance et qui les finance ?

M. le Maire informe que le site de Lamartine est devenu un HUDA (hébergement d'urgence pour les demandeurs d'asile) en 2019 au terme d'une convention entre l'État, l'Université et le diaconat de Bordeaux, gestionnaire du site. Quarante hommes isolés étrangers y sont accueillis, orientés par l'OFII, en moyenne pour six mois le temps de l'examen de leur demande d'asile. Le site est surveillé 7j/7 avec une présence continue entre 21h et 7h, en plus de l'encadrement diurne (personnel administratif, référents thématiques). L'HUDA devrait fonctionner jusqu'à la fin de l'année avant la mutation du site Lamartine.

Question sur les nuisances engendrées par la mise en place de l'espace canin, de nuit comme de jour.

M. le Maire signale que ce projet est issu du budget participatif et a donc été voté par les habitants. Les services municipaux vont étudier les remontées des habitants sur ce dispositif et la Ville va tenter de trouver un équilibre pour satisfaire tous les usagers du parc Robespierre. Madame Iriart prend attaché avec un habitant du quartier présent à la réunion, qui interpelle les élus à ce sujet.

Question sur des conflits de voisinage.

M. le Maire rappelle la nécessité d'appeler la Police municipale au moment des faits car un arrêté préfectoral de 2016 interdit toute gêne liée à un bruit répété et intempestif d'animal. Les nuisances sonores, quelle qu'en soit l'origine, ne s'arrêtent pas au tapage nocturne et peuvent être signalées de jour comme de nuit. Les contrevenants s'exposent à une amende forfaitaire de 68 €, qui peut être

majorée à 180 €. Le premier pas pour la résolution de ces situations reste cependant et avant tout le dialogue.

Dans le cas d'une copropriété privée, le syndic doit agir pour faire respecter le règlement de copropriété et protéger les copropriétaires d'une source de nuisances qui génère des troubles au principe de jouissance locative. Si le syndic refuse d'agir, alors la voie judiciaire peut être utilisée, notamment via le conciliateur de justice, qui assure des permanences bihebdomadaires au Dôme.

Question sur le nombre de boutiques vandalisées dans le quartier et particulièrement sur la boutique russe située route de Toulouse.

M. le Maire garantit qu'une attention particulière est portée par la Ville aux commerces, à travers les missions des effectifs de la Police municipale, qui réalisent des patrouilles pédestres quotidiennes et entretiennent un lien avec les commerçants sur chaque secteur.

La présence dissuasive de la police municipale ainsi que ce lien direct entretenu entre la Ville et les commerçants favorisent la réactivité pour intervenir dès qu'une problématique surgit (propreté, incivilité, délinquance).

Néanmoins, M. le Maire admet que la route de Toulouse présente une particularité avec une domanialité partagée et donc des champs compétences limités pour chaque commune.

Concernant les tags, la brigade anti-incivilités est chargée d'une vigilance particulière sur l'ensemble du territoire pour intervenir rapidement en cas de découverte de tags à consonance politique. Allo Talence centralise les interventions correctrices réalisées par le service anti-tag, qui ne peut intervenir qu'avec l'accord du propriétaire du bien dégradé, si le tag est à hauteur d'homme et sur une surface limitée à 2m².

Question sur la recrudescence de cambriolages dans le quartier.

M. le Maire affirme que les cambriolages de logements ne connaissent pas de hausse et sont à contrario en forte baisse depuis ce début d'année, par rapport à 2021 (- 40%), de même que les vols roulettes dans les véhicules (- 50%).

Pour lutter contre cette délinquance d'appropriation, la Ville a mobilisé des moyens sans précédent durant toute la période du mandat avec son plan de Prévention et Sécurité.

Question sur le trouble causé par les propriétaires de chiens qui promènent leurs animaux sans laisse dans le bois de Sourreil ou les autres parcs de la Ville.

M. le Maire déplore que pour des raisons évidentes d'effectifs, la Ville ne puisse positionner des agents en point fixe dans chaque parc afin de faire respecter le règlement. Aussi, au-delà des patrouilles du personnel de sécurité de la Ville, il est nécessaire de déclarer à la Police Municipale toute situation de morsure ou d'agression d'un chien non tenu en laisse, si l'identité du propriétaire du chien concerné est connue.

M. le Maire, au titre de ses pouvoirs de police, peut alors rappeler le détenteur du chien à ses obligations et soumettre l'animal à une évaluation comportementale pour prévenir tout danger.

Par ailleurs, la Ville est en train de refaire la signalétique des parcs, en insistant sur la stricte obligation de tenir les chiens en laisse dans l'ensemble des parcs et jardins. Ainsi, 15 panneaux spécifiques avec une pictographie claire et lisible rappelleront cette obligation à chaque entrée de parc.

Les effectifs des patrouilles pédestres seront également vigilants à bien rappeler les règles, dans le cadre d'un rappel à la loi dans un premier temps, et n'hésiteront pas à verbaliser les comportements contrevéniants si besoin (amende de 35 € non-respect d'un arrêté municipal). Si des usagers font face à des comportements répréhensibles, ne pas hésiter à appeler la Police municipale qui se déplacera sur site.

Concernant le bois de Sourreil, même si c'est un espace non clos très arboré faisant la part belle à la végétation, ce n'est pas pour autant que les chiens doivent y déambuler librement sans le contrôle direct et constant de leur maître, les mêmes règles s'y appliquant.

Question sur la présence d'une cabane dans le bois de Sourreil.

M. le Maire informe que les services municipaux sont intervenus suite à un signalement à Allo Talence pour nettoyer le bois de ces installations de fortune.

Question sur l'action de la municipalité face aux incivilités de nombreux cyclistes (absence de lumière la nuit, non-respect des feux rouges, circulation sur les trottoirs, etc.).

M. le Maire assure que les actions de prévention menées par la Ville en faveur de la sécurité routière concernent également les cyclistes, notamment aux endroits accidentogènes. Des opérations de contrôle fréquentes sont réalisées sur le cours Gambetta pour éviter la circulation cycliste sur les voies de tram et sur les trottoirs. Un discernement est toutefois effectué dans l'application des sanctions, à savoir qu'un rappel à la loi sera réalisé en amont pour favoriser des comportements vertueux, avant de passer à la verbalisation.

Question sur les nuisances sonores autour de la place de la Victoire 14-18,

M. le Maire assure que la Ville n'a aucune connaissance de quelconques nuisances autour de cette place, utilisée traditionnellement par les boulistes. Chaque Talençais peut néanmoins exprimer ses souhaits en vue du projet de réaménagement de cette place qui fait partie des places en cours de rénovation.

Question sur les nuisances engendrées par les usagers de la salle Robespierre, notamment le weekend (bruit, mégots jetés dans les jardins avoisinants).

M. le Maire informe que ces signalements ont été transmis au service de gestion des salles pour sensibiliser les utilisateurs au respect de la propreté et du voisinage. En cas de dégradation, le montant de la caution sera conservé.

Question sur le recrutement de policiers municipaux pour augmenter les rondes de police dans la ville face aux nombreuses incivilités

M. le Maire indique que la Ville va recruter quatre nouveaux agents entre avril et mai pour porter les effectifs à 12 personnes. Cette première vague de recrutements vise à mettre en place une nouvelle organisation horaire avec deux brigades de jour et de nuit, et une présence continue sur la voie publique de 9h à 1h du matin, du lundi au samedi.

L'objectif étant de porter les effectifs à 18 au terme du mandat pour une présence continue du lundi au dimanche. Ces mesures ont pour objectif d'assurer un continuum de sécurité sur tout le territoire.

Un riverain demande pourquoi la Ville ne se dote pas d'une brigade canine. M. le Maire assure que la municipalité répond surtout aux besoins émis par les policiers eux-mêmes, directement confrontés à la réalité sur le terrain. En l'occurrence, la demande se porte sur des moyens humains et matériels.

Un habitant interpelle les élus sur l'efficacité de la vidéoprotection depuis sa mise en place il y a trois ans. M. le Maire assure que s'il n'y a pas de chiffres à proprement dit pour mesurer l'efficacité dudit dispositif, celui-ci a permis d'aider la résolution de bon nombre d'enquêtes, comme ce fut le cas pour la personne qui avait tagué l'église de Notre-Dame de Talence.

Une habitante soulève la question de la salubrité publique et des problèmes de ramassage de poubelles à l'impasse Suzon. M. le Maire souligne en premier lieu que la gestion et le ramassage des

poubelles relèvent de la compétence de la métropole. D'autre part, la problématique vient du fait que les camions de ramassage n'ont pas la possibilité de faire demi-tour dans cette impasse. La Ville collabore en lien étroit avec la métropole pour trouver un consensus avec les riverains de cette impasse.

M. le Maire rappelle également que les services municipaux ramassent une demi-tonne d'encombrants chaque jour sur la commune, en dépit des bennes mobiles.

Un riverain propose de rétablir l'éclairage public la nuit pour réduire la délinquance. M. le Maire assure qu'il n'y a pas de corrélation entre l'extinction de l'éclairage public et l'augmentation de la délinquance. Il précise par ailleurs que 75% des cambriolages ont lieu la journée. Il s'agit donc là davantage d'un sentiment d'insécurité. La quasi-totalité des villes de la métropole ont par ailleurs adopté cette mesure sur leur commune.

Pour finir, un habitant propose d'installer des détecteurs de mouvement la nuit pour assurer la sécurité des usagers. M. le Maire affirme que la Ville réfléchit à toutes les éventualités, même s'il apparaît difficile de choisir lesquels parmi les quelques 3 000 points lumineux présents sur la commune pour installer ce type de dispositif. De plus, cela peut provoquer un effet stroboscopique pour les usagers de la route.

II. Voirie, stationnement et mobilités

M. Jestin, adjoint au Maire en charge notamment de la voirie, du stationnement et de la circulation, prend la parole et exprime sa volonté de répondre dans un premier temps à toutes les questions des riverains, avant d'échanger avec le public. Il signale par ailleurs la présence de Monsieur Leblay, responsable du service Voirie, qui va prendre en compte les signalements suite aux différents échanges durant la réunion.

M. Jestin précise que la gestion du domaine public routier relève de la compétence de la métropole et qu'en moyenne 100 000€ de crédits sont alloués chaque année à la Ville pour la réfection des trottoirs. Ce montant correspond environ à 1km de voirie, sur les 200km de linéaire de trottoirs que possède la commune de Talence. Les services techniques municipaux s'attachent donc au quotidien à veiller à la bonne programmation des opérations de voirie grâce à un travail de priorisation des interventions.

Questions / Réponses

Question sur le passage de la rue Guillaume Boué en sens unique, avec matérialisation du stationnement par un marquage au sol.

M. Jestin admet que la matérialisation du stationnement a bien été confirmée mais le sens unique reste à l'être, même si la Ville n'y est pas du tout opposée. Un nouveau courrier sera rapidement distribué aux riverains.

Question sur la création d'une place handicapé dans la rue Guillaume Boué

M. Jestin précise que la question a été plusieurs fois posée à Bordeaux Métropole, gestionnaire du domaine public routier, avec toujours le même refus pour des questions de normes. Il semblerait néanmoins qu'une lueur d'espoir vienne d'apparaître .

Question sur l'encombrement de certains trottoirs rendant la déambulation difficile pour certains usagers.

M. Jestin assure que la municipalité réalise régulièrement des campagnes de sensibilisation et les services de la Ville restent très vigilants sur ces questions.

Question sur le non-respect du giratoire situé en haut de la rue Dourout par certains automobilistes.

M. Jestin rappelle qu'il s'agit là d'un giratoire franchissable, mais qu'il convient de respecter les modes de fonctionnement.

Question sur l'implantation d'un miroir en haut de la rue Maryse Bastié.

M. le Maire indique que la métropole n'implante plus de miroir sur le domaine public suite à un accident mortel qui s'est produit à Marseille.

Question sur l'implantation d'un ralentisseur dans l'impasse Suzon au niveau du bois de Sourreil.

M. Jestin assure que les services de la Ville vont étudier le sujet, en mettant tout de même en garde concernant l'usage de ralentisseurs, qui engendrent bien souvent des nuisances sonores pour les riverains situés à proximité. Il invite néanmoins chaque riverain à se rapprocher du conseil communal, pour objectiver les données sur la circulation par le biais des radars pédagogiques.

Question sur l'installation de nouvelles bornes de recharge rapide pour voiture électrique.

M. Jestin précise cette compétence relève de la métropole, qui vient de lancer un groupe de travail sur le sujet. La Ville partage néanmoins ce point de vue et prévoit de rajouter des stations de recharge supplémentaires au centre-ville et à Peixotto.

Question sur les nouvelles modalités de stationnement prévues dans la rue Bahus.

M. Jestin indique que la Ville est en attente des travaux.

Question sur l'état déplorable de certains trottoirs dans le quartier, notamment vers le dojo rue Dourout.

M. Jestin déplore que les crédits accordés par la métropole ne permettent que de réaliser la réfection d'environ 1km de linéaire de voirie par an alors que la Ville en dénombre près de 240 km.

Question sur les nombreuses difficultés de circulation rue Dourout et la remise en double-sens de la rue Lamartine

M. Jestin précise que la Ville a fait récemment des propositions par courrier aux riverains de la rue Dourout pour améliorer la situation. Concernant les sens de circulation de la rue Lamartine, ce sujet a été tranché à l'issue d'une large concertation et n'est pas à l'origine de la situation de la rue Dourout.

Suite à nos deux courriers d'avril et novembre 2021 concernant les deux accidents qui ont endommagé la clôture de la résidence à l'angle de Robespierre et Dourout, et suite à la réponse de M. Allemandou dans laquelle il indique que la Ville a saisi BM, nous souhaiterions savoir l'état d'avancement de ce dossier

M. Jestin assure que les services techniques de la Ville ont demandé une étude auprès de la métropole pour :

- Ralentir la vitesse des véhicules notamment dans le rayon de giration Robespierre vers Dourout.
- Sécuriser le cheminement cyclable au croisement et sur le linéaire de la rue Dourout
- Sécuriser la traversée piétonne située au croisement.

Question sur le passage en zone bleue du nouveau parking situé à l'angle des rues Frédéric Sévène et Peydavant, régulièrement occupé par des voitures ventouses.

M. Jestin indique la municipalité est en train d'étudier ce secteur pour la prochaine extension du stationnement réglementé, qui fera l'objet d'une concertation en fin d'année.

Question sur une éventuelle tolérance en faveur de droits de stationnement pour plusieurs zones bleues envers les résidents des zones limitrophes ?

M. Jestin assure que l'efficacité de la réglementation dépend en grande partie de sa stricte application. Même si des dérogations peuvent être exceptionnellement accordées, il en va de l'équilibre du quartier de respecter la réglementation stricto sensu.

Question sur la nécessité de séparer la frontière entre le bois de Sourreil et l'espace privé de la résidence.

M. Jestin précise que des aménagements ont déjà été réalisés par la Ville notamment pour sécuriser les trottoirs d'entrée de la résidence.

Question sur la dangerosité de la rue Vergniaud.

M. Jestin concède que cette rue est particulièrement compliquée avec une tension sur le stationnement. Les services techniques vont étudier le sujet.

Question sur la possibilité d'implanter un "cédez le passage" au bout de la rue Raymond Lavigne, à l'intersection avec la rue Jules Vallès.

M. Jestin informe que les services vont étudier le sujet.

Question sur l'étroitesse du trottoir situé en face de la boulangerie.

M. Jestin assure que la Ville a demandé à Bordeaux Métropole de regarder la situation, même si la marge de manœuvre reste très faible.

Question sur l'inefficacité du panneau stop situé à l'intersection des rues Peydavant et Suzon.

M. Jestin conteste cet avis et affirme que les riverains qui en ont fait la demande également, car les véhicules ralentissent à minima ce qui a pour but de protéger les piétons qui traversent la rue Peydavant.

Question sur les embouteillages le matin rue Blaise Pascal.

M. Jestin informe que la municipalité vient de faire des propositions par écrit aux riverains concernant la rue Blaise Pascal.

Question sur le développement des liaisons cyclables en site propre, au détriment de l'automobile et notamment l'espace dédié aux voies de stationnement pour en faire des usages plus écologiques. La mise en place de la vélo-rue va-t-elle se généraliser ?

M. Jestin précise que la Ville n'est pas favorable à opposer les modes de transport entre eux. Il est primordial de partager au mieux l'espace public pour tendre vers un équilibre entre tous les usagers de la route. Si la mise en place de la vélo-rue n'est pas prévue à l'échelle de toute la commune, une meilleure identification des usages est néanmoins recherchée, comme c'est le cas avec la résine utilisée pour les voies cyclables.

Question sur l'implantation de stations V3 ailleurs que sur la voie de Tram

M. Jestin précise que l'installation de ces équipements dépend de Bordeaux Métropole et du concessionnaire Kéolis. En attendant que la nouvelle délégation de service public, qui aura lieu en 2023, la métropole refuse d'installer de nouvelles stations V-cub.

Question sur une éventuelle réduction du nombre de places de stationnement ?

M. Jestin assure que la Ville met tout en œuvre pour ne pas réduire l'offre de stationnement sur le territoire.

Question sur l'aménagement du trottoir devant Bagatelle. Est-ce que de la végétation est prévue ?

M. Jestin confirme que la Ville apporte de la végétalisation dès qu'elle en a la possibilité, y compris dans tout nouveau projet d'aménagement. La municipalité a également demandé, dans le cadre de cette opération de requalification de la route de Toulouse, des trottoirs confortables et quelques places de stationnement.

Question sur le passage en zone bleue de toutes les rues restantes du quartier, et notamment celle de la rue Dourout.

M. Jestin précise que cette solution va être très prochainement étudiée par les services municipaux.

Un habitant remercie les élus pour la mise en place de la zone bleue place de la Victoire 14-18, qui a permis de soulager le quartier au niveau du stationnement. Il s'étonne cependant quant à la proposition d'aménagement de la rue Dourout qui vise à faciliter le dépassement du bus à l'entrée de la rue. M. Jestin souligne que cette proposition permet d'endiguer la situation accidentogène actuelle, avec des automobilistes qui entravent la voie cyclable pour doubler les bus à l'arrêt.

Des riverains soulèvent des problèmes de bouche d'égout et de droits de stationnement. Un agent de Allo Talence prend les coordonnées des intéressés pour résoudre les problèmes.

Une habitante de la rue de Suzon se félicite de l'avènement du passage piéton au droit de l'entrée du parc du Couvent et interpelle cependant sur la vitesse excessive sur ce tronçon et propose la mise en place d'une zone 30. M. Jestin approuve ces éléments et se dit prêt à étudier le passage en zone 30 de certaines rues du quartier.

Enfin, face à la véhémence de certains riverains de la rue Dourout, M. Jestin apporte quelques éclaircissements concernant la situation de cette rue. Le problème de congestion est commun à toutes les villes de la métropole, et particulièrement les villes limitrophes à Bordeaux. Entre la saturation de la rocade, la congestion des boulevards avec le passage à une voie de circulation, le réseau viaire actuel devient alors très tendu. Le problème réside principalement dans le fait qu'il n'y ait que quatre lieux de passages de la voie ferrée à Talence pour rejoindre Bordeaux et les applications mobiles comme Waze ne facilitent pas la fluidification de la circulation sur le territoire. Face à ce problème structurel, qui se pose également pour les habitants de la rue Bourgès, la Ville ne ferme aucune porte et recherche en permanence l'équilibre à l'échelle des quartiers.

M. le Maire rajoute dans le cadre des mobilités que la réouverture de la gare Médoquine est enfin prévue dans le courant de l'année 2025. Cette décision historique sera accompagnée par la création d'un pôle multimodal et d'une ligne de transport en commun à haut niveau de service qui reliera le CHU Pellegrin à Thouars.

III. Propreté

M. le Maire rappelle les dispositifs mis en œuvre par la Ville.

Les bennes mobiles sont installées une fois par mois dans chaque quartier de la Ville. Pour le quartier La Fauvette, correspondant au secteur 8, les bennes sont installées place de la Victoire 14-18. Le prochain passage aura lieu le mercredi 11 mai (8h-19h).

La Ville met également à disposition gratuitement des habitants un service d'enlèvement des encombrants (sur rendez-vous) et des tags. Pour toutes les demandes du quotidien, l'interlocuteur privilégié reste Allo Talence, joignable au 05 56 84 34 84.

Les services de la Ville qui récupèrent entre 600 et 700 kilogrammes de déchets et d'encombrants chaque jour.

En 2021, le bilan de la Brigade anti-incivilités dans le quartier La Fauvette est le suivant :

- 150 interventions pour dépôts sauvages dont 102 ramassages par les agents et 13 verbalisations
- 10 interventions pour des demandes d'élagage/taille de haies
- 2 interventions pour des problèmes de bacs poubelles (non rentrées/non triées/poubelles au sol)

On peut également noter que la Brigade d'occupation du domaine public a contrôlé 110 chantiers et 17 d'entre eux se sont avérés sans autorisation et ont été régularisés pour un montant de 801€.

M. le Maire rappelle que l'arrêté municipal de 2017 admet qu'il appartient aux propriétaires ou, le cas échéant aux locataires, d'assurer le nettoyage des caniveaux et trottoirs ainsi que l'enlèvement des mauvaises herbes en bordure de leur propriété. Une communication sur le magazine de la Ville du mois de mars a été faite en ce sens.

Questions / Réponses

Constat d'une dégradation de la propreté en ville et rue Bahus plus particulièrement.

M. le Maire souligne qu'un rythme post-covid par zone a été repris après quelques mois difficiles (perturbations des effectifs avec les cas contact et les cas Covid), un passage de la balayeuse est reprogrammé depuis début janvier dans l'ensemble des rues de la ville, toutes les 15 semaines. Les services municipaux ont effectué le nettoyage du quartier la première quinzaine du mois d'avril. Le ramassage des poubelles Ville a lieu deux fois par semaine.

Concernant la rue Bahus, un nettoyage complet de la rue a été effectué le 16 mars 2022 avec le passage de la balayeuse.

Question sur les poubelles du parc à chiens rue Dourout qui se trouvent trop près des bancs, causant des odeurs nauséabondes par temps chaud. Serait-il possible de les éloigner et de les vider plus fréquemment ?

M. le Maire affirme que les corbeilles de la Ville sont déjà vidées deux fois par semaine par les services municipaux. La poubelle située à proximité du banc permet de faciliter son usage par les personnes pique-niquant.

Question sur la possibilité d'implanter une poubelle et un distributeur de sacs pour déjections canines à l'entrée du bois de Sourreil, côté des résidences, celui situé à côté de l'ancienne agence postale étant défectueux.

M. le Maire assure que les services ont contrôlé la zone et que le distributeur de sacs pour déjections canines, situé rue Robespierre, est bien présent et en état de fonctionnement, il n'y a donc pas lieu d'en rajouter un.

Question sur la possibilité de positionner des couvercles sur les corbeilles de la Ville.

M. le Maire affirme que conformément au plan Vigipirate, les poubelles doivent être transparentes et ouvertes afin que les forces de l'ordre puissent effectuer des contrôles visuels.

IV. Environnement, Espaces verts, Développement durable

M. le Maire présente le dispositif Vert chez vous, qui constitue la pierre angulaire du plan de végétalisation sur la période 2020-2026. Trois grands axes pour parvenir aux objectifs fixés par la municipalité :

- Végétaliser les espaces pour recréer des couloirs écologiques pour la faune ;
- Poursuivre l'embellissement de la Ville ;
- Apporter de la fraîcheur naturelle aux habitants, notamment lors des pics de chaleur.

Le document « Plan Vert chez vous » peut être téléchargé au lien suivant www.talence.fr/decouvrir-talence/environnement/vert-chez-vous/

M. le Maire précise que la 3ème fleur, obtenue par la Ville, impose une démarche et une approche environnementale dans tous les champs de compétence de la collectivité, au-delà de la simple végétalisation des espaces publics. Il y a une véritable réflexion de la commune pour apporter de la biodiversité dès qu'il est possible, de manière cohérente. En parallèle, tous les passages piétons seront à terme protégés par une zone non-stationnable regroupant arceaux à vélos et espaces végétalisés. L'opération Trottoirs Vivants permet quant à elle d'apporter aussi de la végétation au plus près des habitations.

Question / Réponse

Question sur les grands arbres situés le long des clôtures des différentes propriétés longeant le bois de Sourreil et que les services municipaux devraient peut-être élaguer

M. le Maire assure que les services municipaux interviennent régulièrement sur les arbres en bordure de propriété, situés dans le bois de Sourreil.

Question sur l'accessibilité du bois de Sourreil qu'il faudrait faciliter au niveau de l'impasse Suzon, notamment pour les poussettes et PMR. Le bois du Sourreil est un lieu à sanctuariser.

M. le Maire informe que ce sujet est à l'étude du Conseil Communal. Le bois de Sourreil est le premier site communal à avoir été labellisé refuge pour la biodiversité, en 2021, par la Ligue de Protection des Oiseaux. Avec pas moins de 30 espèces d'oiseaux et une douzaine d'espèces de papillons déjà répertoriées, cet espace fait office de site pilote municipal en matière de gestion écoresponsable et est identifié comme un lieu propice à la préservation de la biodiversité.

Question sur la remise en état du massif à fleurs qui a été en partie détruit suite aux travaux effectués sur la pompe des eaux pluviales rue Robespierre, devant la résidence Montesquieu.

M. le Maire informe que la végétalisation a été remise en place au début du mois.

Question sur le maintien et la préservation des espaces verts ainsi que la plantation de nouveaux arbres pour lutter contre les îlots de chaleur.

M. le Maire affirmer que les services municipaux ne procèdent jamais à l'abattage d'un arbre sans avoir mené en amont une expertise phytosanitaire, soit le cas échéant pour des raisons principalement d'ordre sécuritaire ou technique. En ce qui concerne l'action municipale, le plan Vert chez vous, la troisième fleur ou encore la Charte de l'arbre viennent corroborer l'approche environnementale de la Ville dans tout ce qu'elle entreprend sur le territoire.

Question sur le compostage.

M. le Maire indique qu'un maître composteur est à disposition des Talençais pour les informer sur le compostage mais aussi sur les techniques naturelles de jardinage. La MDD distribue gratuitement des composteurs, fournis par la métropole, aux Talençais qui en font la demande. Notre maître composteur effectue régulièrement des tournées dans les écoles pour sensibiliser les élèves et entretenir les composteurs.

Composter est un acte citoyen. Pour la Ville, ce geste compte car il participe à la préservation de l'environnement en transformant 30 % de nos déchets en ressource utile pour nos plantations. La Mairie agit donc pour proposer des solutions de compostage à la portée de tous. Un projet de distribution de lombricomposteurs a été mis en place lors de la troisième édition du budget participatif.

Par ailleurs, un composteur collectif va être prochainement installé à Robespierre. Géré par la Ville, il pourra traiter les déchets de plus de 100 usagers.

Question sur les nuisances sonores engendrées par la tour à hirondelles, qui n'a fait l'objet d'aucune concertation avec les riverains.

M. le Maire assure que le choix de l'emplacement a été réalisé en fonction de différents critères et notamment des critères fonctionnels à savoir un lieu attrayant pour les hirondelles. Pour information C'est un équipement qui nécessite un lieu proche des habitations (mais pas trop), avec de la végétation à proximité (parc Peixotto et bois de Sourreil) et surtout un point d'eau (au parc Peixotto).

Quant aux nuisances, elles ne sont pas plus importantes que les chants des oiseaux qui occupent déjà l'éco-système. Les appels émis par la tour sont indispensables pour que la tour attire les hirondelles et soit donc fonctionnelle.

Les services techniques ont contacté le fournisseur qui a indiqué qu'il était possible d'orienter les haut-parleurs pour réduire les nuisances générées.

Pour information, cette tour à hirondelles est l'un des projets portés par le Conseil Municipal des Enfants, qui a fait le choix de financer cette installation afin de participer à la protection de cette espèce ornithologique en déclin. Haute de plus de quatre mètres de hauteur, cette tour en bois permet

d'accueillir seize nichoirs à hirondelles et diffuse un enregistrement sonore afin de provoquer une réponse comportementale de la part de ces oiseaux. L'objectif est de les attirer vers la tour pour qu'ils puissent venir nicher. À noter que les hirondelles mangent près de 3000 moustiques par jour.

Mettre un chemin accessible aux piétons et cyclistes 24h/24 traversant le cimetière pour rejoindre plus rapidement le tram depuis Suzon

M. le Maire rappelle, en ce qui concerne le cimetière, qu'il s'agit d'un espace sanctuarisé propice au recueillement et aucunement d'une voie de circulation. Son accès et ses horaires sont donc réglementés et ont été adaptés pour permettre à ce lieu de conserver sa quiétude. L'ouverture du cimetière à la circulation et le changement d'horaires ne sont bien évidemment pas envisageables.

M. le Maire aborde également le sujet de préoccupation des moustiques-tigres. Si la démoustication est une compétence propre à la métropole, la municipalité n'est pas en reste avec la mise en place d'un plan d'actions de grande ampleur :

- Formation des agents de la Ville dès décembre 2020 pour la lutte contre le moustique tigre ;
- Sensibilisation des élus et des agents municipaux ;
- Mise en place d'un réseau de personnes relais avec les ambassadeurs ;
- Suppression des gîtes larvaires dans les espaces publics, bâtiments communaux et ERP ;
- Plan de communication ;
- Distribution de plus de 150 pièges à larves aux Talençais dans le cadre du BP3.

Enfin, pour toute demande de pièges ou d'accompagnement, M. le Maire invite les habitants à se rapprocher de la Maison de développement durable.

V. Divers

M. le Maire présente les projets et réalisations à l'échelle du quartier :

- Le réaménagement de la place Victoire 14-18
- L'implantation du tour à hirondelles dans le parc Robespierre
- Le projet de réaménagement de la rue Frédéric Sévène

Le projet sur la rue Frédéric Sévène a pour objectif le réaménagement des espaces publics notamment en faveur des cyclistes pour créer une continuité cyclable Est-Ouest entre la Route de Toulouse et le pôle d'échange de Peixotto.

- Le grand Peixotto Margaut

Un véritable poumon vert devrait irriguer le cœur de Talence avec le projet de jonction des deux parcs publics Peixotto et Margaut. Ce projet repose sur une démarche partenariale et participative en plusieurs étapes avec la participation de professionnels, d'habitants et d'étudiants.

Il prévoit le réaménagement du parc Peixotto en un « jardin à la française », tel qui l'avait été conçu à l'origine au XVIIIème siècle, avec l'aménagement d'espaces d'agrément, d'un jardin d'eau, des espaces ludiques ou encore d'un potager. Il intègre également un cheminement vert et doux entre les deux actuels parcs. L'objectif est d'en faire un lieu global de loisirs, de repos, d'échanges et de culture, avec une identité et des usages repensés.

- Le nouveau giratoire Crespy

La ville de Talence a aménagé en 2021 le carrefour des rues Frédéric Sévène, Lamartine et Peydavant avec l'implantation d'un carrefour giratoire, la création de fosses d'arbres ou végétales ainsi qu'un parking de cinq places.

Le but de cet aménagement est de fluidifier la circulation, sécuriser les traversées des piétons et des deux roues dans ce carrefour.

● **Question / Réponse**

Question sur le projet en cours à Lamartine.

M. le Maire assure que la vente est en cours mais que le permis n'est pas encore déposé. Le projet sera présenté en amont aux riverains en réunion publique dès finalisation. Il prévoit un projet de construction de maisons d'habitation familiale en R+1 et une réaffectation du château de la salle, protégé par la Ville pour une destination relevant de l'intérêt général, est à l'étude.

À noter qu'à l'occasion de la dernière modification du PLU, la ville a fait baisser la hauteur possible de 5 étages au gabarit d'une maison (R+1+ combles). Une attention particulière a été mise en œuvre pour une offre de stationnement importante et la préservation des boisements.

Une habitante interpelle le Maire sur le fait que la piscine de Villenave-d'Ornon ne propose pas de tarifs préférentiels à l'égard des Talençais, pendant période des travaux de la piscine de Talence. M. le Maire regrette que la Ville n'ait pas réussi à trouver d'accord à ce sujet avec les communes de Villenave-d'Ornon, mais aussi Bègles et Pessac, malgré des négociations. Il rassure cependant l'intéressée en assurant que le futur stade nautique proposera toujours des tarifs préférentiels aux Talençais.

Pour conclure, M. le Maire revient sur un certain nombre de projets en cours ou à venir sur toute la commune et notamment :

- ✓ La livraison à venir de la Maison des nouvelles solidarités

Située au cœur du quartier de Thouars, à proximité d'équipements municipaux et associatifs, la Maison des Nouvelles Solidarités est un lieu polyvalent et solidaire permettant de lutter contre l'isolement, la

précarité économique et l'exclusion sociale. Regroupant sur un même site six associations caritatives œuvrant notamment dans les domaines de l'aide à la personne et aux familles, l'accueil, l'accompagnement et l'aide alimentaire, la Maison des Nouvelles Solidarités a pour ambition de réinscrire les personnes fragilisées dans un parcours de dignité citoyenne.

✓ La rénovation du stade nautique Henri Dechamps

La rénovation du stade nautique Henri Deschamps correspond à un vrai besoin de mise aux normes en matière d'hygiène et de sécurité, d'un équipement qui a vu le jour dans les années 70. Ces travaux permettront également de répondre à la fois aux nouveaux besoins des usagers ainsi qu'aux enjeux environnementaux, grâce à la rénovation thermique de l'ensemble du bâtiment. Elle permettra enfin de renforcer l'ambition sportive de la Ville et la vocation d'enseignement du site. La livraison de ce nouvel équipement est prévue pour le premier semestre 2023.

✓ L'aménagement d'un skatepark paysager

Lauréat du troisième budget participatif de la Ville, le projet d'aménagement d'un skate-park paysager à Talence va donc bientôt voir le jour et compléter les installations sportives déjà présentes sur la zone de Thouars. Cet espace de glisse en béton de 610 m² sera complètement ouvert et connecté en harmonie avec son environnement urbain, paysager et patrimonial.

✓ Les travaux d'agrandissement et de modernisation du stade Pierre-Paul Bernard

La rénovation de cet équipement métropolitain vise à maintenir et accroître son rayonnement sur le plan sportif national et international. Les travaux prévoient notamment la mise aux normes de la piste d'athlétisme, mais également la création d'un pôle administratif et sportif comprenant une salle de restauration, un centre d'entraînement couvert ainsi qu'un dojo municipal.

M. le Maire aborde également les projets suivants de manière succincte :

- ✓ La réhabilitation du groupe scolaire Paul Lapie ;
- ✓ La réhabilitation des trois écoles sur le quartier de Thouars ;
- ✓ L'aménagement du Forum des Arts et de la culture et du château des Arts.

Enfin, M. le Maire décline les prochains événements sur le territoire et notamment :

- La nouvelle édition du concours photo amateur sur le thème "Dans le vent", proposée aux habitants de la métropole, du mardi 1er mars au dimanche 24 avril 2022.
- Trois fermes itinérantes seront présentes de mars à novembre pour sensibiliser les Talençais au monde animal, à la vie à la ferme, au respect du vivant et de l'environnement.
- L'exposition l'Archéolabo XXL qui se tient au Forum des Arts et de la Culture du 8 mars au 27 avril 2022.
- Guignol à Peixotto du 18 au 24 avril, spectacle gratuit avec deux séances à 16h et 17h.

- La Mairie mobile, les mercredis et samedis matin, de 9h à 13h, respectivement sur les marchés du Forum et place Aristide Briand.
- Les échéances électorales avec notamment le deuxième tour de l'élection présidentielles le 24 avril, ainsi que les élections législatives en juin 2022.